

**Question orale de Mme De Brouwer : Marquer nos pistes cyclables.**

**Mme De Brouwer** précise que le manque de sécurité est la première raison invoquée pour justifier un refus de prendre le vélo. La sécurité requiert la visibilité des pistes cyclables. Mais cette visibilité n'est plus assurée quand des pistes sont effacées, comme c'est le cas avenue Wolvendael. De nombreux cyclistes subissent un surcroît de stress à cause des klaxons intempestifs d'automobilistes qui, ne distinguant plus la trace des pistes cyclables sur le sol, les croient en infraction.

Mme De Brouwer souhaiterait poser au Collège les questions suivantes.

Quelle est la durée de vie moyenne des marquages d'une piste cyclable ?

Quel est le nombre de pistes cyclables établies sur le territoire communal ? Quel est le coût de leur entretien ?

Par quels moyens l'administration communale surveille-t-elle l'effacement progressif des pistes cyclables à Uccle ? Comment leur marquage est-il effectué ?

Combien de pistes ont fait l'objet d'un marquage depuis janvier 2013 et depuis janvier 2018 ?

**M. l'Echevin Biermann** répond que la durée de vie moyenne des marquages oscille en général entre un et deux ans en fonction de leur localisation. Ces marquages sont donc censés faire l'objet d'une réfection annuelle. La campagne actuellement en cours, dont le démarrage a eu lieu le 11 avril dernier, a déjà procédé au marquage des passages pour piétons et des logos signalant la présence d'écoles (grands triangles avec écoliers peints sur le sol).

Les agents communaux travaillent de nuit afin d'accomplir leur tâche à leur aise tout en évitant de gêner la circulation. Les coûts requis pour l'entretien de ces aménagements s'élèvent à 62 centimes ou un euro (hors TVA) par mètre de marquage et à 12,40 € ou 14,74 € (hors TVA) pour les logos, selon que le travail est réalisé de jour ou de nuit.

Les campagnes prévues chaque année ne concernent pas la totalité des emplacements mais le roulement effectué permet de garantir la réfection de tous les marquages tous les deux ou trois ans. Vu que l'opération en cours concerne les passages pour piétons, le marquage des pistes cyclables sera entamé à partir du mois d'août.

En réalité, les services communaux séquencent les travaux en fonction du type de marquage : la campagne menée l'année dernière s'est focalisée sur les marquages thermoplastiques installés en début de sens unique limité (SUL), les opérations lancées le 11 avril dernier se concentrent sur les passages pour piétons, dont 250 ont déjà été repeints, et les actions menées à partir du mois d'août prochain viseront la réfection de la moitié des pistes cyclables présentes sur le territoire communal, les aménagements des lignes axiales faisant l'objet d'un traitement prioritaire.